

[Imputation budgétaire]  
[Donnée 2]  
[Donnée 3]  
[Donnée 4]



Ministère de [...]

Arrêté n° [...]  
portant exclusion temporaire de fonctions

Le [La] ministre [...],

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre III du livre V de la partie législative ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État ;

Vu le décret n° 2022-633 du 22 avril 2022 relatif à la protection sociale complémentaire en matière de couverture des frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le contrat n° [...] en date du [...] portant engagement de [M. / Mme] [Nom] [Prénom] ;

Considérant que (à saisir) (\*IL CONVIENT D'INDIQUER LE DÉTAIL DES FAITS REPROCHÉS À L'INTÉRESSÉ(E)\*) ;

Vu l'avis du conseil de discipline en date du [...],

Arrêt[e] :

**Article 1er** : Une sanction disciplinaire d'exclusion temporaire de fonctions d'une durée de [...] est prononcée à l'encontre de [M. / Mme] [Nom] [Prénom], agent[e] contractuel[e] de droit public de [...] (catégorie hiérarchique), affecté[e] au sein de : [affectation administrative] - [affectation opérationnelle], à compter du [...] et jusqu'au [...] inclus.

**Article 2** : Durant cette période, l'intéressé[e] ne perçoit aucune rémunération, et ne conserve pas ses droits dans la détermination des avantages liés à l'ancienneté et aux congés.

**Article 3** : Dans cette situation, l'intéressé[e] continue à bénéficier et à cotiser au contrat de la protection sociale complémentaire prévu par le décret n° 2022-633 du 22 avril 2022 sauf [s'il (si elle)] est concerné[e] par l'un des cas de dispense d'adhésion prévu à l'article 3 de ce décret.

**Article 4** : L'intéressé[e] dispose d'un délai de deux mois, dans les conditions fixées aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du code de justice administrative, à compter de la notification de la présente décision pour la contester devant la juridiction administrative territorialement compétente.  
La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5** : [Le directeur [La directrice] des ressources humaines du ministère de [...] est chargé[e] de l'exécution du présent arrêté.]

Fait le (...)

Pour le [la] ministre et par délégation :

Pour le directeur [la directrice] des ressources humaines et par délégation :

[Fonction],

[Prénom + NOM]